



## DÉCRYPTER LA RE OU RT 2020 : APPRÉHENDER SES EFFETS SUR L'ASSURANCE CONSTRUCTION ET IDENTIFIER LES SINISTRES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA434	1 jour - 7 h	Expertise	Présentiel ou à distance	768,00 €

### LIEUX ET DATES :

### PARIS

- Du 19/06/2026 au 19/06/2026

### OBJECTIFS

- Apprécier le contenu de la RE 2020
- Analyser ses effets et conséquences dans le domaine de l'assurance construction
- Identifier la sinistralité liée à la RE2020

### Information complémentaire :

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**ici >**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Examen des textes réglementaires et illustration de leurs portées par des exemples - Apports techniques et juridiques.**

**Cette formation est complémentaire à la formation AA083 Analyser la technique et la pathologie du bâtiment.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

### NOUVEAU PROGRAMME

- A. Contexte de la réglementation thermique et passage de la RT2012 à la RE2020
- 1. Définition de la réglementation thermique et son historique
- 2. RT2012 et différence avec la RE2020
- 3. SNBC (Stratégie National Bas Carbone)
- 4. Passage de la RT2012 à la RT2020
- B. Contenu, portée et conséquences de la RE2020
- 1. Définition et textes réglementaires de la RE2020
- 2. Enjeux et obligations imposées par la RE2020
- 3. Conséquences des obligations imposées par la RE2020
- C. Champ d'application de la RE2020
- 1. Calendrier
- 2. Les acteurs concernés
- 3. Objectifs de moyens et de résultats
- D. Exigences de résultat
- 1. Indicateurs de performance énergétique
- 2. Les étapes clés d'un projet RE2020
- 3. L'étude thermique et environnementale, L'ACV
- 4. Vérification de l'atteinte des résultats
- 5. Production des attestations et conservation des données par le maître d'ouvrage
- E. Conséquences de la RE2020
- 1. Conséquences générales
- 2. Conséquences techniques
- F. La sinistralité liée à la RE2020
- 1. Sinistres connus en matière thermiques
- 2. Impacts sur le régime de responsabilité des constructeurs
- 3. Nouveaux sinistres engendrés par la RE2020
- 4. Conséquences de la RE2020 sur l'assurance

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

AA024 + AA063

## PUBLIC

Souscripteurs  
Inspecteurs sinistres  
Gestionnaires sinistres construction  
Public exerçant une fonction dans la construction et/ou le domaine de l'assurance construction

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis.

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

768,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 19/02/2026 à 23:43